

Décision de la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France

N°2022-35

Portant fixation définitive de prix, modalités et conditions d'acquisition de biens immobiliers

- VU** les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- VU** l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- VU** les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
- VU** le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment son article II-4 ;
- VU** la délibération du Conseil municipal de la commune de BOIGNY-SUR-BIONNE en date du 17/05/2022 portant sur l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre du projet de maintien du commerce de proximité ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n°3 en date du 08/07/2022 approuvant le projet, les acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation, les modalités du portage foncier et habilitant notamment la directrice à fixer les prix d'acquisition ;
- VU** l'avis du Domaine sur la valeur vénale des biens en date du 16/06/2022 ;

CONSIDERANT que les conditions financières du mandat donné à l'EPFLI Foncier Cœur de France par la commune de BOIGNY-SUR-BIONNE sont respectées ;

LA DIRECTRICE DE L'EPFLI FONCIER CŒUR DE FRANCE

DECIDE d'acquérir les biens immobiliers en nature de local commercial, lot n°1 de la copropriété située à BOIGNY-SUR-BIONNE (45760), 1 place du centre-bourg, ainsi cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Contenance m ²
AD	249	1 place du centre-bourg	926
TOTAL			926

FIXE le prix d'acquisition à QUATRE CENT CINQ MILLE SOIXANTE ET UN EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (405 061,60 €) hors taxes soit un prix toutes taxes comprises de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE SOIXANTE-TREIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTIMES (486 073,92 €) ;

DIT que les frais de l'acte authentique qui constatera cette opération sont à la charge de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Fait à Orléans
Le 12/07/2022

Sylvaine VEDERE
Directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de
France

Date de publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr : 12/07/2022